



LES ARTICLES LES PLUS LUS HIER SUR LESECHOS.FR

1. Otages : « La France ne paye pas », affirme Fabius
2. Ecotaxe : trois ministres sont chargés de la concertation nationale
3. Inauguration d'un tunnel sous le Bosphore reliant l'Europe à l'Asie
4. La fin du quinquennat Hollande
5. Assurance-maladie : les professionnels de santé sont ceux qui fraudent le plus

LE POINT DE VUE

de Nicolas Lecaussin

Pour sauver notre système de santé : la concurrence !

Les budgets de la Sécurité sociale ont le mérite de la constance : tous les ans, ils sont en déficit malgré les hausses des prélèvements mises en place par les gouvernements successifs. Cette année encore, le PLFSS 2014 (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) allie augmentation des impôts et suppression de quelques niches sociales. Pour quels résultats ? Un déficit qui « pourrait » baisser de 16 milliards d'euros à un peu plus de 13 milliards. Extraordinaire exploit alors qu'on demande de plus en plus aux mutuelles, aux industries pharmaceutiques, aux cliniques privées et aux patients. Nos décideurs politiques devraient enfin comprendre qu'ils sont en train d'achever un système de santé qui avait au moins le mérite d'être apprécié par les Français. Pourquoi ceux qui ont la possibilité de réformer la Sécurité sociale ne regardent-ils pas ce qu'ont fait d'autres pays ? C'est en tout cas le but de l'étude que l'Iref vient de réaliser : un comparatif des régimes d'assurance-maladie dans quatre pays, France, Pays-Bas, Allemagne et Suisse. Ce comparatif est d'autant plus pertinent que certains pays, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, ont récemment entamé des réformes visant à renforcer le rôle du secteur privé et de la concurrence pour permettre un désengagement de l'Etat dans le secteur de l'assu-

rance-maladie. Les résultats de l'étude mettent surtout en évidence la supériorité du système néerlandais, qui fonctionne à l'image d'un partenariat public-privé dans lequel l'Etat prélève des cotisations destinées à fournir des soins de qualité aux moins de 18 ans ainsi qu'aux ménages à faibles revenus. Ce régime particulier a permis de réduire le déficit public et le coût de fonctionnement de l'assurance-maladie, d'améliorer la qualité des soins et le

En Allemagne, dès 4.050 euros de revenus par mois, on peut choisir une assurance-santé privée.

En France, on augmente les prélèvements sans parvenir à sauver le système.

niveau de satisfaction des assurés. Et aussi d'assurer mieux que le système français les personnes ayant les revenus les plus faibles, alors que celles avec des revenus plus élevés peuvent s'assurer à la caisse de leur choix. En Allemagne, les personnes avec des revenus à

partir de 4.050 euros brut par mois sont libres de choisir un système d'assurance-santé totalement privé.

Les Pays-Bas ont réduit de plus de 3 % leurs coûts administratifs sur la période 2001-2010. Et avant la crise, la baisse des coûts avait été de près de 10 % aux Pays-Bas et de 3 % en Allemagne. Dans le même temps, la France n'a jamais réussi à réduire ses coûts, qui représentent en moyenne 4 % des dépenses totales de santé.

Les cotisations sociales patronales et salariales sont deux fois plus élevées en France qu'aux Pays-Bas et les employeurs français font face à un surcoût de 70 % plus élevé en matière de santé que leurs homologues allemands et néerlandais.

Les réformes allemandes et néerlandaises ont donc permis l'émergence d'une concurrence entre les caisses d'assurance. La qualité des soins n'a pas diminué et, dans le cas des Pays-Bas, elle a même augmenté depuis la réforme de 2006. Au lieu de continuer à augmenter les prélèvements et de mettre en place des taxes sur les boissons énergisantes, pourquoi ne pas introduire, en France aussi, une bonne dose de concurrence ?

Nicolas Lecaussin est directeur du développement de l'Iref (Institut de recherches économiques et fiscales)